PROFIL DE MÉTIER SECTORIEL

DÉMONTEUR AUTOS ET VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS

Date d'édition : 2015

ASBL EDUCAM VZW | Avenue J. Bordetlaan 164, Bruxelles 1140 Brussel
T 02 778 63 30 – F 02 779 11 32
info@educam.be | www.educam.be

Démonteur autos et véhicules utilitaires légers

Cadre du métier

Le démonteur autos et véhicules utilitaires légers est un métier du secteur de la récupération des métaux. Il/elle peut être actif dans des entreprises de récupération des métaux, des centres de dépollution et des entreprises spécialisées dans le traitement de véhicules en fin de vie et la vente de pièces détachées d'occasion.

La première étape du traitement d'un véhicule en fin de vie consiste à dépolluer ce véhicule ; tous les liquides, gaz et composants polluants et dangereux doivent en être retirés dans le respect des prescriptions légales. Ensuite, l'épave peut être détruite à l'aide des installations prévues par la loi (broyeur, crocodile etc.), puis elle peut être traitée en vue d'être recyclée. Une autre possibilité est que le véhicule soit démonté après la dépollution pour recycler certaines pièces.

Les entreprises qui démontent également les véhicules en fin de vie après leur dépollution occupent des dépollueurs autos et des démonteurs autos et véhicules utilitaires légers. Dans les entreprises plus petites, ces deux métiers sont souvent exercés par une seule personne et réunis dans une seule fonction. Dans ces plus petites entreprises, il se peut aussi que le démonteur veille, après le démontage, au traitement du reste du véhicule avec l'installation de compactage.

Les tâches du démonteur ne sont exercées qu'après la dépollution du véhicule.

Exemples des fonctions qui peuvent être exercées

- Démonteur autos et véhicules utilitaires légers
- Démonteur de voitures
- Technicien de démontage de voitures
- …

Lors de l'organisation du travail, la loi relative au bien-être des travailleurs dans l'exécution de leur travail (Code Titre 1, Chapitre 3, Section 3, Article 21) doit toujours être prise en compte.

ASBL EDUCAM VZW | Avenue J. Bordetlaan 164, Bruxelles 1140 Brussel | **T** 02 778 63 30 – **F** 02 779 11 32
TVA/BTW BE 0442.239.628 | info@educam.be | **www.educam.be**

Compétences professionnelles

En prenant toutes les mesures de sécurité et dans le respect de l'environnement, le démonteur autos et véhicules utilitaires légers saura, en fonction des règles et des consignes de sa hiérarchie, remplir de manière autonome les tâches suivantes :

Préparer le véhicule afin que les tâches puissent être réalisées en toute sécurité, ce qui implique :

- de reconnaître les véhicules électriques et hybrides et de faire un contrôle visuel pour voir si la batterie haute tension a été retirée
- dans les véhicules avec une installation LPG : de contrôler l'absence de produit dans le réservoir au moyen d'une constatation visuelle de la fermeture non hermétique du réservoir
- de préparer/déplacer le véhicule à l'aide d'engins de levage ou pas
- de trouver et lire un numéro de châssis

Préparer le lieu de travail et le véhicule afin que les tâches puissent être réalisées facilement, correctement et proprement, ce qui implique :

- de réaliser l'entretien quotidien (contrôles, graissage, nettoyage etc.) des installations et machines nécessaires pour réaliser les tâches et constater et mentionner les éventuels failles ou problèmes
- de sélectionner l'outillage nécessaire
- de veiller à la propreté du lieu de travail et à l'absence d'objets pouvant causer des situations de travail dangereuses

Sélectionner les composants mécaniques, électriques/électroniques et les éléments de carrosserie qui sont réutilisables et les démonter soigneusement, ce qui implique :

- de supprimer les données électroniques propres au véhicule avant de les démonter et d'en permettre le réemploi dans d'autres véhicules
- de contrôler l'état des pièces et en estimer la réemployabilité (tester le moteur, mesurer à l'aide du multimètre etc.)
- de démonter soigneusement les pièces réutilisables
- de préparer, étiqueter et enregistrer les pièces démontées en vue de leur stockage dans le magasin et/ou de leur vente

Identifier, trier et stocker les matériaux en fonction des tâches, ce qui implique :

- de reconnaître et analyser les matériaux selon les techniques spécifiques au secteur/au domaine
- de trier des matériaux selon les consignes internes (type, composition, degré de pollution, impuretés, traitement à réaliser etc.)
- d'amener les matériaux à l'unité de traitement adéquate sur le chantier
- d'entreposer correctement les matériaux en attendant qu'ils soient détruits ou vendus
- de charger le véhicule pour le transport

ASBL EDUCAM VZW | Avenue J. Bordetlaan 164, Bruxelles 1140 Brussel | **T** 02 778 63 30 – **F** 02 779 11 32
TVA/BTW BE 0442.239.628 | info@educam.be | **www.educam.be**

- trier, stocker et transporter correctement et en toute sécurité les liquides, gaz et composants nocifs pour l'environnement et dangereux, et ce conformément aux procédures et directives en vigueur

Ranger et nettoyer le lieu de travail, nettoyer l'outillage utilisé et trier et éliminer les déchets selon les prescriptions.

Suivre des procédures et conventions internes à l'entreprise, ce qui implique :
- d'enregistrer des informations nécessaires concernant les tâches, le matériel, la production et l'entretien etc.
- d'échanger des informations avec des collègues et le responsable
- d'utiliser le logiciel spécifique à l'entreprise

Connaissances

Connaissances générales

- Connaissances de base en électricité dans le cadre de la sécurité
- Connaissances de base des techniques d'emmagasinage et d'empilement
- Connaissances de base des systèmes d'enregistrement et d'information
- Connaissances de base des matériaux
- Connaissances des procédures internes
- Connaissances des critères en vue d'un tri correct
- Connaissances des procédures de qualité, des valeurs et tolérances
- Connaissances des appareils et outils utilisés
- Connaissances du fonctionnement des machines
- Connaissances des moyens de protection individuelle et collective
- Connaissances des pictogrammes (de sécurité)
- Connaissances des techniques ergonomiques de levage et de soulèvement
- Connaissances des règles d'hygiène personnelle
- Connaissances de la sécurité incendie
- Connaissances des consignes en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement

Connaissances spécifiques

- Connaissances de base en mécanique automobile : le fonctionnement et l'architecture des véhicules, leurs systèmes et leurs composants
- Connaissances de base en hydraulique : reconnaître les composants hydrauliques, connaître le fonctionnement de ces composants
- Connaissances de base et compréhension de l'électronique automobile
- Savoir quels liquides, quels gaz et quelles pièces doivent être enlevés en vertu de la loi lors de la dépollution d'un véhicule

ASBL EDUCAM VZW | Avenue J. Bordetlaan 164, Bruxelles 1140 Brussel | **T** 02 778 63 30 – **F** 02 779 11 32
TVA/BTW BE 0442.239.628 | info@educam.be | **www.educam.be**

- Connaissances en électricité automobile le fonctionnement des composants, la lecture des schémas, l'emploi du multimètre
- Connaissances des types de véhicules
- Connaissances des batteries : fonctionnement et dangers
- Connaissances des techniques pour neutraliser les composants pyrotechniques
- Connaissances des consignes régissant le stockage du matériel retiré

Connaissances à acquérir

- Évolutions techniques et électroniques dans le secteur
- Application des nouvelles législations en matière de démantèlement d'épaves de voitures, de démontage et de recyclage des pièces.

Outils et matériel

Afin de mener à bien toutes ses tâches, le démonteur voitures et véhicules utilitaires légers utilise les produits, les outils et les ressources mentionnés ci-dessous :

- Outils universels : clés, tournevis, marteaux, scie électrique, foreuse
- Tous les outils et appareils spécifiques nécessaires au démontage de composants et ensembles mécaniques, électriques et électroniques simples et complexes
- Appareil de mesure (multimètre, appareil de diagnostic etc.)
- Appareils de levage motorisés et non motorisés

ASBL EDUCAM VZW | Avenue J. Bordetlaan 164, Bruxelles 1140 Brussel | **T** 02 778 63 30 – **F** 02 779 11 32
TVA/BTW BE 0442.239.628 | info@educam.be | **www.educam.be**